



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN

Arrêté temporaire n° 93/2026

Portant réglementation de la circulation et du  
stationnement  
RUE DES CHENETTES et ALLÉE DU QUART  
D'AMOT (CHENS SUR LEMAN)

Monsieur Jérôme TRONCHON, Maire de la commune de Chens-sur-Léman,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,

**Vu** l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

**Considérant** qu'en raison des travaux de pose de canalisations d'eau pluviale réalisés par Lionel BALISTRERI (EMC TP SAS), RUE DES CHENETTES VC 208 et ALLÉE DU QUART D'AMOT du 12/05/2026 au 20/06/2026, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

**ARRÊTE**

**Article N°1**

Du 12/05/2026 au 20/06/2026, RUE DES CHENETTES et ALLÉE DU QUART D'AMOT (CHENS SUR LEMAN), dans le sens décroissant, les dispositions suivantes s'appliquent :

- La circulation de tous les véhicules est interdite ;
- La rue des Chenettes reste ouverte aux riverains .

**Article N°2**

Une déviation rue de Charnage - route de la Marianne - route des Peupliers est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire défini en annexe.

**Article N°3**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

EMC TP SAS  
TSA 70011  
69134 DARDILLY CEDEX

#### Article N°4

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

#### Article N°5

Monsieur le Maire de la commune de Chens-sur-Léman , Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, les services techniques de la commune, et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

#### Article N°6

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN, le 07/05/2026

Monsieur Jérôme TRONCHON, Maire de la commune de Chens-sur-Léman



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

#### Annexes :

- Plan de déviation ("Déviation route de la Marianne-rue de Charnage")

